****

**Déclaration préliminaire à la CCP N°5 mouvement 2016**

Chaque année le mouvement pour la rentrée 2016 n’est pas satisfaisant car il ne tient pas compte de la dotation globale horaire réelle qui est donnée trop tard par rapport aux échéances nationales à honorer. Les réajustements devront tenir compte des listes complémentaires et être notifiés aux élus du personnel dans des délais raisonnables pour pouvoir y répondre.

Le mouvement des P.E spécialisés option F et D pour des affectations dans le second degré est toujours difficile, d’une part parce que les dossiers arrivent tardivement et partiellement, d’autre part parce que nous n’avons pas connaissance du fichier des candidatures ni du cahier des postes. Les dossiers ne comportent pas de vœux, ce qui ne permet pas de les traiter correctement.

Cette année, des P.E option E doivent être affectés sur des postes F afin de pouvoir suivre une formation territoriale. Ces affectations sont en contradiction avec les avis défavorables motivés par le manque d’expérience. Il n’y a pas eu d’appel à candidatures dans toutes les écoles, ni copie au SNUipp. Alors que les années précédentes l’option était une condition exigée, cette année elle ne l’est plus et pénalise les enseignants option F. Le SNES/SNUipp demande que les postes réservés aux options E se fassent en priorité dans les CJA et que les « stagiaires » participent au mouvement 2017.

La CCP N° 5 ayant été maintenue lors des dernières élections professionnelles doit restée souveraine sur les affectations du second degré. Le SNES/SNUipp déplore que les rangs attribués aux candidats soient différents lors d’un groupe de travail pour la CAPL du premier degré. IL nous parait inutile de refaire ou de défaire ce qui a été acté en CCP.